



Raccordement téléphonique d'un nouveau logement à l'extérieur

Par **Valleemarine 77**, le **30/12/2016** à **00:35**

Bonjour , je viens sur ce forum car j'ai emménagé dans mon premier logement il y'a deux mois et je ne connais pas encore tout mes droits et devoirs , ainsi que ceux de mes propriétaires

Alors lorsque j'ai signé le bail et fait l'état des lieux l'on m'a vendu une prise téléphonique murale fonctionnel et utilisable de suite , hors en voulant créer ma ligne internet , le technicien qui est venu m'a expliqué que cela n'était impossible car le logement ne possédait pas de raccordement téléphonique entre le logement neuf et le réseau téléphonique qui se situe dans la rue , il m'a donc suggéré d'entreprendre les travaux nécessaires pour raccorder la maison à la rue .

Je voulais savoir si les travaux était à la charge des locataires ou à ceux des propriétaires ?
Merci

Par **Valleemarine 77**, le **30/12/2016** à **12:18**

Merci beaucoup pour votre réponse , je n'ai plus qu'à contacter l'agence ??